

DECLARATION DE CREANCES

AU PROFIT DE :

[REDACTED] société par actions simplifiée au capital de 358 456,00 euros,
immatriculée au [REDACTED] ayant son siège social [REDACTED]
[REDACTED] agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié ès qualités audit
siège,

Avant pour avocat :

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

AU PASSIF DE :

La SELARL PHARMACIE DE LA PORTE DE CLICHY, Société d'exercice libéral à
responsabilité limitée au capital de 10 000,00 euros, immatriculée au RCS sous le n° 884 963 299,
ayant son siège social sis 13 rue de Paris 92110 CLICHY,

REDRESSEMENT JUDICIAIRE DU 16 JUILLET 2025

Loyer du 4 ^{ème} trimestre 2024	8.078,33 € TTC
Loyer 1 ^{er} trimestre 2025	8.078,33 € TTC
Loyer 2 ^{ème} trimestre 2025	8.078,33 € TTC
Loyer du 1 ^{er} au 15 juillet 2025 au prorata	1.346,25 € TTC
Sous déduction du règlement du 9 juin 2025	- 6.578,33 € TTC
TOTAL	19.002,91 € TTC

Total créances échues

à titre privilégié

pour laquelle somme de **19.002,91 € TTC**

Dont admission est requise à titre PRIVILEGIE (privilège du bailleur)

Sous réserve de compensation avec toute somme pouvant restées dues

Par les déclarants par application des articles 1289 et suivants

Du code civil.

CERTIFIÉE SINCERE

Fait à VERSAILLES

Le 17/05/2025

[Signature]